

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VINCI
(Eurolist)

Par courrier du 2 juin 2006, reçu le jour même, la Société Générale (29, boulevard Haussmann - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 26 mai 2006, par suite d'une cession d'actions VINCI dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de VINCI et détenir, à titre direct et indirect, 6 586 799 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 2,81% du capital et 2,89% des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	4 982 399	2,12	4 982 399	2,18
SG Option Europe ² (trading)	1 130 330	0,48	1 130 330	0,50
SG securities (Paris) SAS ² (trading)	21 962	0,01	21 962	0,01
SGAM Finance ² (trading)	452 108	0,19	452 108	0,20
Total	6 586 799	2,81	6 586 799	2,89

¹ Sur la base d'un capital composé, au 26 mai 2006, de 234 591 402 actions représentant 228 095 538 droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.